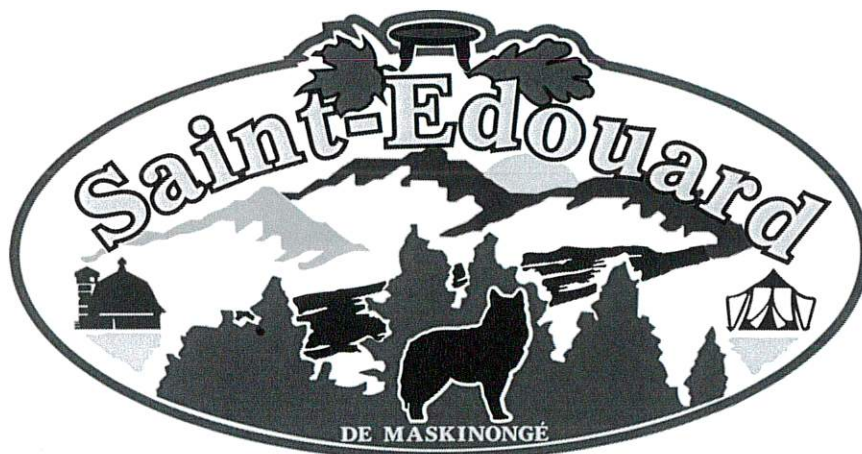


ÉLECTIONS MUNICIPALES LE 2 NOVEMBRE 2025

Le bavard

Octobre 2025



au cœur de la nature

Municipalité
Saint-Édouard-de-Maskinongé
3851, Notre-Dame
Saint-Édouard-de-Maskinongé (Québec) J0K 2H0

Téléphone : (819) 268-2833
Télécopie : (819) 268-2883
Courriel : municipalitestedouard@sogetel.net
Site web : st-edouard-de-maskinonge.ca

Heures d'ouverture :
Lundi au jeudi
de 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SERA MARDI 11 NOVEMBRE 2025 À 19H30

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS 2024.

Aux citoyennes et citoyens de Saint-Édouard-de-Maskinongé, conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, je vous fais part des faits saillants et de la situation financière de notre Municipalité. Le rapport financier 2024 a été déposé lors de l'assemblée du mercredi 1^{er} octobre 2025.

Les états financiers et le rapport annuel de l'auditeur préparés par la firme Stéphane Bérard CPA INC. (auditeurs externes) pour l'exercice terminé au 31 décembre 2024 indiquent que les revenus de la Municipalité s'élèvent à 1 771 294 \$, les charges sont de 1 752 399 \$.

Les investissements, l'amortissement et les différentes affectations donnent un excédent pour l'année 2024 de 114 350 \$. Le surplus accumulé non affecté de la Municipalité s'élève à 437 415 \$.

Ce rapport confirme que les états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la Municipalité ainsi que sa situation financière au 31 décembre 2024, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, sous réserve des deux exceptions suivantes :

« La municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé perçoit des droits des exploitants de carrières et sablières sur son territoire en vertu d'un règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques. La municipalité comptabilise ses revenus reportés à partir des déclarations fournies par les exploitants. Nous n'avons pu faire auditer de façon satisfaisante l'exhaustivité des quantités déclarées des substances assujetties aux droits de perception. Par conséquent, l'audit de ces droits s'est limité aux montants déclarés à la municipalité pour l'exercice et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux revenus reportés aux 31 décembre 2024 et 2023 et aux flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates. La firme comptable a par conséquent exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux. »

« La municipalité détient un bâtiment pour lequel la firme n'a pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats afin d'évaluer le montant à comptabiliser comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ou à d'autres postes des états financiers, ainsi qu'aux informations fournies sur les obligations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Ce manque constitue une dérogation selon le chapitre SP 3280 (Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations). Cette situation conduit la firme à exprimer une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice considéré. »

- Donc, pour l'année 2024, la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé termine son année financière en situation excédentaire.

Principales réalisations en 2024 :

- Amélioration de l'Hôtel de Ville (salle communautaire), Réfection de la toiture et Asphaltage de la cour arrière de l'Hôtel de Ville, via la subvention de la TECQ.
- Amélioration de notre réseau routier (subvention PPA-CE).
- Plan de protection des sources d'eau potable (subvention avec Régie d'aqueduc).
- Remplacement de ponceau et réfection du chemin (éboulement), à la suite des pluies diluviennes du 9 août 2024 (tempête Debby) aide de la Sécurité publique.
- Achat et l'installation d'un système de caméras de surveillance pour la bâtisse intérieure et extérieure de l'Hôtel de Ville.
- Procéder à la mise aux normes du système d'alarme et du système incendie via la compagnie Alarme Diamond Protection Inc.
- PSPS (Politique de Soutien de Projets Structurants) visant l'amélioration de la qualité de vie des gens du milieu. - Achat d'un abreuvoir et filet de protection dek hockey.
- Participer et mettre en place un programme de Gestion des actifs municipaux.
- Mise à jour du Plan d'intervention pour les conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.
- Amélioration du Parc (Subvention Services de proximité).
- Maintenir le Camp de jour.

- Production d'une vidéo réalisée à l'image de la municipalité, en lien avec les origines de la municipalité.
- Préparation des festivités pour souligner le 75^e anniversaire de la municipalité en 2025.

Orientations 2025 :

Le Conseil municipal entend poursuivre son objectif qui est d'améliorer les services offerts aux citoyens, et ce, dans tous les secteurs d'activités.

- Poursuivre la modernisation de l'Hôtel de Ville avec la réfection de la Bibliothèque, ainsi favoriser des activités concernant les Loisirs et la Culture.
- Poursuivre l'amélioration de notre réseau routier via le (PIIRL).
- Poursuivre la mise à jour de la terminologie et de la réglementation concernant l'urbanisme et activer certains projets dans le milieu.
- Poursuivre la mise en place du programme de Gestion des actifs.
- Poursuivre l'implantation de la politique familiale PFM-MADA.
- Poursuivre la mise à jour du Plan d'intervention pour les conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.
- Poursuivre les procédures pour la mise aux normes de l'eau (ajouts et améliorations d'équipements, Stratégie Québécoise d'Économie d'Eau potable...).
- Poursuivre les démarches pour l'implantation d'une Tour cellulaire. Attendu que la Municipalité est favorable au projet et donne son appui pour l'érection de ladite Tour cellulaire
- Déposer des projets au Fonds de vitalisation, mettre en place un Comité local de vitalisation (CLVI).
- Participer au PSPS (Politique de Soutien de Projets Structurants) visant l'amélioration de la qualité de vie des gens du milieu (tableau afficheur au dek hockey, jeux gonflables et station chaleur).
- Dépôt de projet dans le programme Nouveaux Horizons pour les Aînés.
- Dépôt de projet pour le garage municipal dans le programme PRACIM.

Traitement des élus en 2024 :

Conformément à l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, je vous transmets le détail de la rémunération et des allocations de dépenses actuelles des élus:

<i>Mairesse :</i>	<i>Rémunération :</i>	9 548 \$
	<i>Allocation de dépenses :</i>	4 774 \$
	<i>MRC (salaire et comités) :</i>	12 739.76 \$
<i>Conseiller :</i>	<i>Rémunération :</i>	3 183 \$
	<i>Allocation de dépenses :</i>	1 591 \$

La rémunération et l'allocation de dépenses des élus sont indexées de 3 % annuellement.
Selon règlement 2023-261, adopté le 16 janvier 2024.

En terminant, je compte sur la collaboration de mes collègues du Conseil municipal ainsi que sur l'implication des employés municipaux pour mener à bien nos orientations stratégiques et nos priorités d'actions, afin d'assurer à tous les citoyens une administration efficace et dynamique dans le respect de la réglementation.

Donc, un grand merci à toute l'équipe municipale, aux pompiers sur appel, aux entrepreneurs, aux bénévoles et à la population en général pour l'appui et la confiance dont vous avez toujours fait preuve. Continuons d'unir nos efforts, afin que Saint-Édouard-de-Maskinongé demeure un endroit où il fait bon vivre.


Johanne Champagne, mairesse

Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

Les personnes désirant se porter candidates avaient
jusqu'au 3 octobre à 16h30 pour le faire.

CANDIDATS (ES)

Poste de Maire(-sse)

Personnes candidates

Mme Johanne CHAMPAGNE

Élu sans opposition

Poste de conseiller(-ère) municipal(e) | Poste 1

Personnes candidates

M. Michel Lambert

Élu sans opposition

Poste de conseiller(-ère) municipal(e) | Poste 2

Personnes candidates

M. Gaétan PETIT

Élu sans opposition

Poste de conseiller(-ère) municipal(e) | Poste 3

Personnes candidates

M. Stephan TELLIER

Élu sans opposition

Poste de conseiller(-ère) municipal(e) | Poste 4

Personnes candidates

M. Stéphane BOIVIN

Élu sans opposition

Poste de conseiller(-ère) municipal(e) | Poste 5

Personnes candidates

M. Normand BÉLAND

Mme Isabelle JEFFREY

Poste de conseiller(-ère) municipal(e) | Poste 6

Personnes candidates

M. René PAQUIN

Élu sans opposition

ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2025

Avis public de révision de la liste électorale

Municipalité : SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet Avis public, Chantal Hamelin, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 3 octobre 2025.
 - ✓ Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
 - Vous avez 18 ans accomplis;
 - Vous avez la citoyenneté canadienne;
 - Vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
 - Vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.
 - De plus, le 2 novembre 2025 vous devez remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente ou au président d'élection.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.

Adresse : 3851, rue Notre-Dame à Saint-Édouard-de-Maskinongé QC. J0K 2H0

Jours et heures : **JEUDI, 16 OCTOBRE 2025 DE 17H00 À 20H00**

VENDREDI, 17 OCTOBRE 2025 DE 9H00 À 12H00

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents :
 - L'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne.
 - L'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Adresse : 3851, rue Notre-Dame à Saint-Édouard-de-Maskinongé
Téléphone : 819-268-2833 poste 2550

Signature

Lieu : Saint-Édouard-de-Maskinongé

Date : 9 octobre 2025


Présidente d'élection

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Élections municipales du 2 novembre 2025

VOTE PAR ANTICIPATION LE DIMANCHE 26 OCTOBRE 2025 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ

Saint-Édouard-de-Maskinongé, le 9 octobre 2025 – La présidente d'élection de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé, madame Chantal Hamelin, rappelle que les électrices et les électeurs auront la possibilité de voter par anticipation le **DIMANCHE 26 octobre 2025, de 12h00 à 20h00**, au bureau de vote suivant :

3851, rue Notre-Dame, Saint-Édouard-de-Maskinongé, QC. J0K 2H0

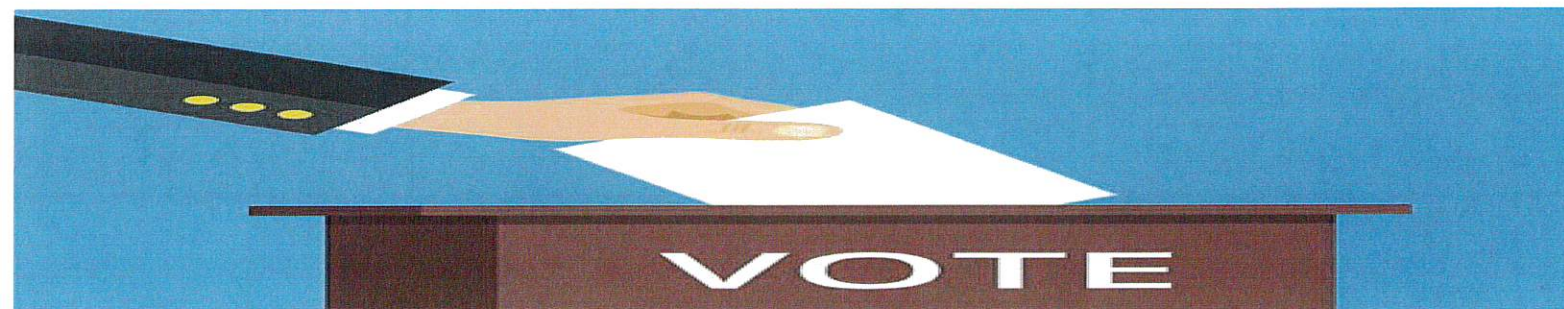
VOTE LE DIMANCHE 2 NOVEMBRE 2025 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ

Saint-Édouard-de-Maskinongé, le 9 octobre 2025 – La présidente d'élection de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé, madame Chantal Hamelin, rappelle que les électrices et les électeurs auront la possibilité de voter le **DIMANCHE 2 novembre 2025, de 10h00 à 20h00**, au bureau de vote suivant :

3851, rue Notre-Dame, Saint-Édouard-de-Maskinongé, QC. J0K 2H0

Les électeurs qui souhaitent obtenir plus de renseignements à ce sujet peuvent s'adresser au bureau de la présidente en téléphonant au (819) 268-2833 poste 2550

Source : Chantal Hamelin
(819) 268-2833 poste 2550
municipalitededouard@sogetel.net



AVIS PUBLIC

PROJET DE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DE SOGETEL MOBILITÉ
MAU06_01 St-Edouard-de-Maskinongé

Sogetel propose la construction d'une tour de type autoportante de 76 mètres de hauteur, et de certains équipements accessoires comprenant un abri d'équipement mesurant approximativement 2,5 m x 2,5 m, lesquels seront localisés à la base de la tour. Le périmètre du site sera sécurisé par une clôture limitant l'accès au public.

Aucune autre tour ou structure utilisable se trouve à l'intérieur de la zone visée par ce projet. Dans le cadre du processus de consultation publique établie par Innovation Sciences et Développement économique Canada et du cadre réglementaire de Sogetel en vertu de la Loi sur la radiocommunication.

Sogetel invite le public à transmettre ses commentaires sur l'emplacement proposé.

Cette tour est conforme à l'ensemble des directives d'Innovation Sciences et Développement économique Canada tel que contenues dans la circulaire des procédures CPC-2-0-03, 6e édition.

- **EMPLACEMENT DE LA TOUR:** La tour sera située sur le terrain appartenant au camping St-Édouard, à environ 85 mètres à l'ouest de la rue Saint-Charles.
- **COORDONNÉES:** Latitude 46.326417° nord, Longitude: -73.146444° ouest
- **DESCRIPTION LÉGALE:** Lot 5 128 008

TOUTE PERSONNE PEUT soumettre des commentaires relativement à ce projet avant le 9 novembre 2025.

CONTACT CHEZ SOGETEL:

MAU06_01 St-Edouard-de-Maskinongé

Robert Minotti

Agent de Sogetel

Fax: 1 888 383 0870

Courriel: Sogetel_MAU06_01@cpc-consultation.ca

NOTE: Veuillez svp indiquer ce numéro de référence dans vos communications: MAU06_01

PUBLIC NOTICE
PROPOSED TELECOMMUNICATION TOWER
MAU06_01 St-Edouard-de-Maskinongé

Sogetel proposes the construction of a new 76-meter-high monopole tower, along with some accessory equipment including an equipment shelter measuring approximately 2.5 m x 2.5 m, which will be located at the base of the tower. The site perimeter will be secured by a fence limiting public access.

There is no other usable tower or structure within the area targeted by this project. As part of the public consultation process established by Innovation, Science and Economic Development Canada and Sogetel's regulatory framework under the Radiocommunication Act.

Sogetel invites the public to submit their comments on the proposed location.

This tower complies with all the guidelines of Innovation, Science and Economic Development Canada as contained in the CPC-2-0-03 procedure circular, 6th edition.

- **TOWER LOCATION:** The tower will be located on the land belonging to Camping St-Édouard, approximately 85 meters west of Saint-Charles Street.
- **COORDINATES:** Latitude 46.326417° N. Longitude: -73.146444° W.
- **LEGAL:** Lot 5 128 009

ANY PERSON MAY comment by the end of day on November 9th, 2025, with respect to this matter.

SOGETEL CONTACT:

MAU06_01E1 St-Edouard-de-Maskinongé

Robert Minotti

Sogetel Agent

Fax: 1 888 383 0870

Email: Sogetel_MAU06_01@cpc-consultation.ca

NOTE: Please indicate this reference number in your communications: MAU06_01



Avis public

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION (3^e année)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée Chantal Hamelin directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé, MRC de Maskinongé.

QUE le rôle triennal (2024-2025-2026) d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 pour son troisième exercice financier (2026), a été déposé au bureau municipal, au 3851, rue Notre-Dame, Saint-Édouard-de-Maskinongé, le 11 septembre 2025.

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance à cet endroit, du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 00.

QUE conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer une demande de révision à l'égard du rôle auprès de la Municipalité Régionale de Comté de Maskinongé au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû effectuer.

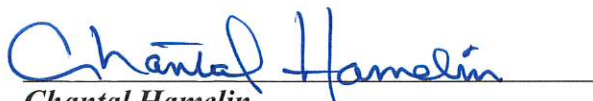
QUE pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

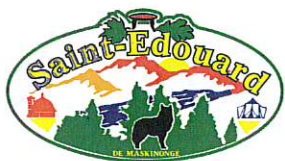
- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé;

MRC de Maskinongé
651, boul. St-Laurent Est
Louiseville (Québec) J5V 1J1

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Maskinongé et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ à Saint-Édouard-de-Maskinongé, ce seizième jour de septembre deux mille vingt-cinq (16-09-2025).


Chantal Hamelin
Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé
3851, rue Notre-Dame, Saint-Édouard-de-Maskinongé (Québec) J0K 2H0
Téléphone: (819) 268-2833 - Télécopieur: (819) 268-2883
Courriel: municipalitededouard@sogetel.net

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné, conformément à l'article 5.5 du règlement numéro 2023-254 sur les dérogations mineures, par la soussignée, Chantal Hamelin, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé.

Le Conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure lors de la séance régulière qui se tiendra le 11 novembre 2025, à 19h15.

La demande de dérogation mineure visée par la présente est la suivante :

1.	Adresse :	Rang du Grand Portage (lot 4 954 482)
	Nature et effets de la demande :	La demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel sur le terrain précité, lequel présente une superficie de 2 933,50 m ² et une largeur de 49,99 m, en dérogation aux dispositions du Règlement de lotissement numéro 2012-187 qui exigent une superficie minimale de 3 000 m ² et une largeur minimale de 50 m, le tout situé dans la zone ID-08.

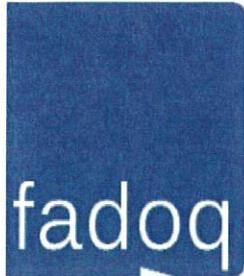
Toute personne intéressée pourra se faire entendre sur le sujet lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 11 novembre 2025 à 19h15.

Le présent Avis public est également donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Saint-Édouard-de-Maskinongé, le 9 octobre 2025.

Chantal Hamelin, DMA

Directrice générale et greffière-trésorière



- **La FADOQ fait un souper d'Halloween le samedi 25 octobre.**
Menu : potage, pain de viande farci, jambon, bacon, dessert et café.
Musique avec Denis Paquin.
Le coût est de 25\$. Vous apportez vos consommations.
Vous pouvez vous déguiser. **Réservation avant le 20 octobre.**



- **Le vendredi 14 novembre bingo avec un souper.**
Jeux à partir de 13h00, souper à 17h00 et bingo à 19h00.
Le souper pâté mexicain, dessert et café.
Pour le souper 15\$ et bingo 10\$.
Les fonds amassés serviront pour le Noël du cœur.
Réservation avant le 10 novembre.



- **Le 22 novembre, Soirée de danse à 19 h 30.**
10\$ par personne et vous apportez vos consommations.

- **Le vendredi 5 décembre, souper de Noël,**
Repas traditionnel avec une coupe de vin au coût de 30\$.
Vous apportez vos consommations.
Musique avec le duo évasion (Doris et Léon).
Réservation avant le 28 novembre.



Pour information et réservation : Bernard Clément au 450 753-0989



Bonjour! Paroissiennes & paroissiens de la communauté chrétienne de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Paroisse St-Frère-André.

Je vous rappelle qu'il y a une liturgie de la parole et une messe en alternance **tous les dimanches à 10h30.**

- 🕯 Le 5 octobre, liturgie de la parole
- 🕯 Le 12 octobre, il y aura messe
- 🕯 Le 19 octobre, liturgie de la parole
- 🕯 Le 26 octobre, il y aura messe
- 🕯 Le 2 novembre, liturgie de la parole
- 🕯 Le 9 novembre, il y aura messe

Vous êtes cordialement toutes et tous invités(es).

- ❖ Les dons pour le maintien de notre église « **dîme** » recueilli à ce jour sont de 3910.00\$ soit 55,8% de notre objectif. Merci pour votre contribution!

Les résultats du sondage pour une messe le samedi à 16h00 en remplacement de la messe du dimanche sont : 38 pour 84.5% & 7 contre 15.5% (45 participants).

Le changement s'appliquera à partir du samedi 6 décembre à 16h00.

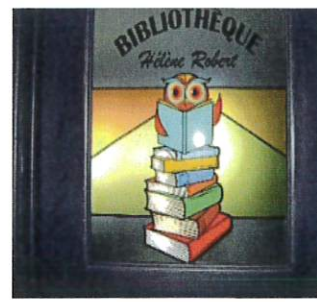
Merci pour votre participation!

Guy Lapointe, Marguiller

MESSAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE HÉLÈNE ROBERT



À compter du mardi 28 octobre 2025,
et ce, jusqu'au mardi 2 décembre 2025,
la bibliothèque sera fermée
pour cause de rénovations.



Le local offrira un nouveau visage à ses fidèles
abonnés et aux futurs lecteurs qui ne
manqueront sûrement pas de venir visiter
l'accueillante bibliothèque Hélène Robert.



Avant le début des travaux, il reste donc les mardis en soirée
(14 et 21 octobre 2025) pour venir faire provision de livres,
revues, albums jeunesse, documentaires et BD afin de traverser
cette période de disette de lecture.



BIENVENUE À TOUS ET TOUTES!
C'EST TOUJOURS UN PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR!

Hélène Robert, responsable & son équipe de bénévoles



La date de vaccination pour notre municipalité, sera le
12 novembre 2025 à la grande salle de St-Paulin
situé au 3051, rue Bergeron Saint-Paulin qui sera
l'hôte pour les municipalités environnantes.

- Les résidents peuvent également prendre rendez-vous en utilisant la plateforme Clic Santé ou par téléphone pour prendre rendez-vous au Point de service le plus près.

**La vaccination est recommandée
pour vous**

Pour prendre rendez-vous :

Clicsante.ca

OU

1 833 519-4741

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec

Québec



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.



MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron ; utilisez une friteuse thermostatique.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre
service de sécurité incendie

Quebec.ca/prévention-incendies



ÉQUIJUSTICE MASKINONGÉ

Vous vivez un conflit avec

- ↳ Voisinage, proche aidance
- ↳ Interpersonnel, intrafamilial
- ↳ Travail, scolaire
- ↳ Etc.

Nous sommes là pour vous aider.

Gratuit et confidentiel.

La **médiation sociale** permet à toute personne traversant une situation de conflit d'être accompagnée par un tiers impartial pour encourager le dialogue.



equijustice.ca



819 228 8693

Équijustice Maskinongé est un organisme communautaire à but non lucratif.

Nous entendons par médiation, toute démarche de dialogue entre personnes, quels que soit le sujet ou la forme.

Les personnes qui souhaitent s'impliquer dans ce type de démarches sont volontaires.

Nos services sont confidentiels et gratuits.

Transports collectifs et adaptés de la MRC de Maskinongé

Pour vous déplacer à coût abordable sur le territoire de la MRC de Maskinongé, Shawinigan et Trois-Rivières.

- **Autobus Express Vert** (direction Trois-Rivières) : du lundi au vendredi. Sans réservation. Arrêt situé en arrière du bureau municipal côté rue St-Charles. NOUVEAU DÉPLIANT disponible en ligne à www.ctcmaskinonge.org/express.

- **Taxis collectifs et partagés** : pour vos rendez-vous ou autres. Réservation obligatoire. L'offre varie selon la disponibilité des véhicules. Les réservations sont obligatoires et se font par téléphone, par courriel ou par la messagerie de Facebook.

Saviez-vous que des billets et laissez-passer mensuels Express sont en vente au bureau municipal ?

Pour en apprendre plus sur leurs services, allez visionner les capsules : www.youtube.com/@ctcmaskinonge

Contact :

Téléphone : 819.840.0603

Site Web: www.ctcmaskinonge.org

Courriel : info@ctcmaskinonge.org



CTCAM

TRANSPORTS COLLECTIFS ET ADAPTÉS

MRC de Maskinongé

Marché de Noël
au 3851, rue Notre-Dame
Saint-Édouard-de-Maskinongé
(Hôtel de Ville)
Le 8 et 9 novembre 2025
Ouverture de 10h00 à 16h00

Bienvenue à toutes et tous!

Voilà le temps de faire de beaux cadeaux uniques
créer par nos artisans d'ici et d'ailleurs.

Aussi sur place, il y aura :

- Vente de Café et Muffins.

Tous les profits iront pour les paniers
de Noël du Noël en cœur.



 *Il y aura Tirages des créations de nos artisans.*

Nous vous invitons en grand nombre.
Il nous fera plaisir de vous recevoir!

*Pour toute information :
Diane Chardonnet,
au 819-268-6727*





Halloween

La Municipalité accueillera les petits monstres costumés pour la remise de bonbons vendredi le 31 octobre prochain de 16h00 à 20h00 devant l'édifice municipal. (3851, rue Notre-Dame)

Concours décore ta citrouille

- Prends une photo de ta citrouille décorée
- Envoie-la par courriel à : municipalitededouard@sogetel.net en inscrivant ton nom et ton numéro de téléphone

Date limite **mardi 28 octobre 2025 à 23h59**

➡ Les photos seront exposées lors de la remise de bonbons et les gagnants seront choisis par les petits monstres costumés le 31 octobre prochain.



Avis de rappel – taxes municipales impayées

Étant donné que la grève chez Postes Canada perdure le 1^{er} avis de rappel pour le non-paiement des taxes 2025 et antérieures, ce fera via Le Bavard avec un message qui se lit comme suit :

➤ **Il est de votre responsabilité de vérifier l'état de vos taxes municipales.**

Conformément à la réglementation en vigueur, vos taxes auraient dû être payées en totalité au plus tard le 15 septembre 2025.

À défaut de régularisation dans ce délai, des pénalités de retard ainsi que des mesures de recouvrement pourront être engagées.

Nous vous invitons à régulariser votre situation dans les plus brefs délais.

La municipalité offre des options de modes de paiement pour aider les propriétaires en difficulté, si vous le souhaitez.

Il est fortement conseillé aux propriétaires en difficulté de contacter la municipalité pour discuter des options de paiement ou des plans de remboursement avant que la situation n'atteigne le stade de la saisie.

1. **Procédure de VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES** : Si les taxes restent impayées, la municipalité peut engager une procédure de Vente pour taxes.
2. **Vente pour taxes** : La municipalité peut procéder à une vente via la MRC du bien pour récupérer les montants dus. Cela signifie que le bien peut être vendu à un tiers pour couvrir les arriérés de taxes.

Pour toute question ou pour prendre arrangement, veuillez contacter le service de taxation :

Municipalité Saint-Édouard-de-Maskinongé

3851, rue Notre-Dame à Saint-Édouard-de-Maskinongé, QC. J0K 2H0

Téléphone : (819) 268-2833 poste 2550

Courriel : municipalitestedouard@sogetel.net

Nous vous remercions de votre diligence.

La direction.

AVIS

**Vente
pour taxes**

